

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

...Anne Sohier, Directrice-générale adjointe.....de la susdite
municipalité,

QUE :-

Il y aura une séance publique le 16 septembre 2024 à 19:00 heures à la salle du conseil municipal, tenu par le comité consultatif d’urbanisme de Marsoui au sujet de l’adoption d’un règlement de citation de l’église de Marsoui comme bâtiment patrimonial. Toute personne qui le souhaite pourra se faire entendre au sujet du projet de citation.

DONNÉ à Marsoui ce 10e jour du mois de septembre 2024.

Anne Sohier, Greffière-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier., Greffière-trésorière, Directrice générale, résidant à Marsoui certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 16 h 00 et 17 h 00, le 10^e jour de septembre 2024,

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

Anne Sohier, Greffière-très.